



Marchés publics et travaux

OBJET : Election des membres d'une Commission d'Appel d'Offres « ad hoc »

EXPOSE

L'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5.

L'article L.1414-2 ne s'oppose pas à la création de plusieurs commissions. Ainsi, conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, une collectivité territoriale peut, par conséquent, instituer des commissions d'appel d'offres ad hoc par type de délégations de service public ou de marchés publics, voire par types de prestations ou services acheteurs principalement concernés.

Dans le cadre du renouvellement des marchés relatifs à la gestion des ordures ménagères, il est proposé de créer une commission d'appel d'offres « ad hoc ». Cette commission aura la charge de désigner les futurs titulaires des marchés suivants :

- Lot n° 1 – transfert des ordures ménagères (réception des flux),
- Lot n° 2 – collecte des papiers-journaux-magazines et verre en apport volontaire,
- Lot n° 3 – gestion bas de quais des déchetteries (hors déchets verts),
- Lot n° 4 – transport et traitement des ordures ménagères,
- Lot n° 5 – transport et tri des emballages.

L'élection de cette commission d'appel d'offres « ad hoc » se fera selon les modalités définies par la délibération adoptée par le Conseil Communautaire lors de sa séance d'installation du 4 juin.

Le dépôt des listes de candidature a pu être réalisé sous format papier ou par mail auprès du secrétariat des assemblées de la Communauté de Communes, au plus tard deux jours avant la date de l'élection des membres de la commission prévue lors de la présente séance du conseil communautaire.

Après présentation des listes de candidats, il vous est donc proposé de procéder en conséquence aux opérations de vote.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Marchés publics et travaux » réunie le 17 septembre dernier.

DECISION

Une seule liste a candidaté.

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- de créer une Commission d'Appel d'Offres « ad hoc » constituée pour l'attribution des marchés susmentionnés,
- de désigner, à l'issue des élections, en tant que membres de cette Commission d'Appel d'Offres outre le Président ou son représentant désigné par un arrêté de délégation, M. Rudy BOISSEAU (Article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Titulaires :

- M. Daniel RABU
- M. Sébastien CROSSOUARD
- M. Bruno DEBRAY
- M. Michel POUPART
- Mme Edith MARGUIN

Suppléants :

- M. Jean-Marc LALLOUÉ
- M. Patrick GALIVEL
- Mme Isabelle MICHAUX
- M. Alain LE TOLGUENEC
- M. Yves FROMENTIN

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 29 septembre 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20201001-356-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-10-2020

Publication le : 01-10-2020

Conseil Communautaire du 29



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HECHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN			X		
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé DE TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER			X		
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	Mme Manolita BLAIN MAZE
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20201001-356-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-10-2020

Publication le : 01-10-2020



Le Président,

Alain HUNAUULT